

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° C_2024_12

ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIERE 2018-2020 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

DATE DE LA CONVOCATION

05/12/24

Le 12 décembre 2024 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	X				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe		M PADILLA RATELADE	X		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
	TAGUET Jean-Marie		V MARTIN	X		
	VIDAL Marie-Laure			X		
	ZIOLO Eric			X		
23	CHEVREUX Laurence					
	DEFEMME Catherine			X		
	JOUANNETAUD Marinette			X		
	LEGER Jean-Luc			X		
	MARTIN Valéry	X				
	SIMONET Valérie			X		
87	LARDY Brigitte		P MALET	X		
	MALET Patrick	X				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	4	4		8	

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony					
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal	X				
VMM	BONNET-TENEZE V.	X				
	BOUCHOT Estelle			X		
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla		G MORATILLE	X		

	SAVIGNAC Sylvie		V BONNET TENEZE	X		
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
CGS	BAUMGARTEN Christophe		R NICOUX	X		
	BONIFAS Marina					
	LETELLIER Thierry	X				
	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin	X				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	X				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard	X				
	ROULLAND René		D BEAUMONT	X		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre		L DELEFOSSE	X		
	COLIN Juliana			X		
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	X				
BC	FORESTIER Joël		G. GUYONNET	X		
	TOTAL / 32	9	6		15	

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	X				
BEYNEL Liliane		D JOLY	X		
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise			X		
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian		S ISLJAM	X		
CHARLE Pierre		Josée CORNELISSEN	X		
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	X				
CHEVALIER Pierre		P BRUGERE	X		
CHEZE Monique			X		
CORNELISSEN Josée	X				
COULON Martial	X				
COURTEIX Michel	X				
DELEIGNIES André	X				
DEVEDEUX Jean-Paul			X		
DOULCET Jacqueline	X				
FOURGNAUD Claudine		M LEOCADIO	X		
GAGE Pascal	X				
GRATADOUR Marcel	X				
HERRAULT Chantal			X		
HORNEBECK Catherine	X				
HOUGAS Bruno	X				
HUNDZINGER André	X				
ISLJAM Servetka	X				
JAMILLOUX VERDIER S.		P GAGE	X		
JOLY Daniel	X				
JOURNOUD Vladimir		B POUYAUD	X		
LACHAUD Michel	X				
LALY Denise		L MOCAER	X		
LAUZANNE Claudie		E PENEL	X		
LEFAI Benjamin			X		
LEFEVRE Corinne					
LEOCADIO-BANETTE Martine	X				
LOGE Jean-François	X				
LOUCHART Arnaud		M GRATADOUR	X		

MAGIMEL Alain	X				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence	X				
MORATILLE Gérard	X				
NOUAILLE Josette		B HOUGAS	X		
PENEL Eric	X				
PEREON Julien		A HUNDZINGER	X		
PORTE Guillaume		M LACHAUD	X		
POUYAUD Bernard	X				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel	X				
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy		J DOULCET	X		
VIGROUX-SARDENNE J.	X				
VINATIER Catherine		J VIGROUX	X		
ZANELLI Philippe	X				
TOTAL / 64	26	15		41	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane			X		
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian		X DUTEURTRE	X		
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	X				
BOYER Laurence					
BREBION Célia			X		
BREHIN Geneviève			X		
BROUSSOULOUX Maryse			X		
CABARET Pauline			X		
CAGNON Olivier		C DUPRADEAUX	X		
CHAPAL Arnaud			X		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude		C MOULIN	X		
DUPONT Nicolas		V WEIMANN	X		
DUPRADEAUX Cyrille	X				
DUTEURTRE Xavier	X				
FAURE Jacques	X				
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	X				
KLEIN Mario	X				
LAPOSTOLLE Gaëlle		C HORNEBECK	X		
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy			X		
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles			X		
MAJIRUS Jean-Nicolas		M GRANIER	X		
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	X				
MOUNAUD Patrick		B REUGE	X		
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard		T LETELLIER	X		

SOULMAGNON Philippe	X				
TERNAT Didier			X		
VERGNE Pierre		L ESCOUBEYROU	X		
WEIMANN Véronique	X				
ZUCCA Alain		G BERGERON	X		
TOTAL / 43	10	10		20	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette			X		
GARDELLE Marie-Christine		R VERGER	X		
HENRIO Rémi		G MATINAUD	X		
JEGOU Isabelle	X				
KONINGS Paul	X				
LAHAYE Françoise		P KONINGS	X		
LE GRAND Yannick		I JEGOU	X		
MARTIN Sébastien		J FAURE	X		
MATINAUD Gilles	X				
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland	X				
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16	4	5		9	
Communes et EPCI=30 % des voix	49	36		85	

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER, Jessica HUREAUX

CODE PROJET 5204 (CFT 2015-2021)

Charte Parc 2018-2033

Axe 2 : Millevaches, territoire en transition —Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 22 (phare) : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

Mesure 23 : Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt

Mesure 24 : Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local

Contrat de Parc 2018-2020

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
 Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux,
 Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;
 Vu la délibération du Comité syndical N°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
 Vu la délibération du bureau syndical 8.14.12.17.04 en date du 17 décembre 2017 ;
 Vu la délibération du bureau syndical B.2019-067 en date du 11 juillet 2019 ;
 Considérant la Charte de Parc 2018-2033 en particulier les mesures 22 : (phare) « Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement », 23 : « Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt », 24 « Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local » ;
 Considérant la Charte forestière de territoire signée le 9 septembre 2016 ;
 Considérant le Contrat de Parc 2018-2020 en particulier les Fiches actions N°18 ;

Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :

Par délibération du 14 décembre 2017, le Bureau syndical a décidé la poursuite d'une animation dédiée à la Charte forestière de territoire pour les années 2018-2019-2020. Cette animation et les actions qui y sont attachées ont été intégrées au Contrat de Parc 2018-2020. Une première demande de financement a été déposée conformément au plan de financement validé par le Bureau syndical. Une attestation de dépôt de demande autorisant la réalisation de l'opération a été adressée par la Région Nouvelle Aquitaine.

Une deuxième demande de financement a été déposée le 19 juillet 2019 conformément au nouveau plan de financement validé par le Bureau syndical. Suite à l'instruction du dossier au 05/12/2024 par la Région, une nouvelle mise à jour du plan de financement est nécessaire. Cette modification ne modifie pas le total des dépenses prévisionnelles de 184 779,46€

Plan de financement prévisionnel de la délibération du 11 juillet 2019

Financement du projet	Montant en €	Part financeurs publics/FEADER Limousin
Région Nouvelle-Aquitaine	54 694,72 €	29,60 %
Autres financeurs publics	0,00 €	
FEADER	60 480,00 €	32,73 %
Montant total de l'aide publique sollicitée	115 174,22 €	
Financement privé (précisez)	0 €	
Autofinancement	69 604,74 €	37,67 %
Montant prévisionnel total	184 779,46 €	100 %

Proposition :

Il est proposé au Comité syndical, de déposer une demande consolidée selon le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel

Financement du projet	Montant en €	Part financeurs publics/FEADER Limousin
Région Nouvelle-Aquitaine	53 216,00 €	28,80 %
Autres financeurs publics	0,00 €	
FEADER	80 000,00 €	43,29 %
Montant total de l'aide publique sollicitée	133 216,00 €	
Financement privé (précisez)	0 €	
Autofinancement	51 563,46 €	27,91 %
Montant prévisionnel total	184 779,46 €	100 %

D'autoriser le Président ou son représentant :

- A déposer la demande d'aide modifiée auprès de l'Europe conformément au plan de financement validé ;
- A signer tout acte afférent à la bonne exécution de cette opération.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser le Président ou son représentant :

- A déposer la demande d'aide modifiée auprès de l'Europe conformément au plan de financement validé ;
- A signer tout acte afférent à la bonne exécution de cette opération.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	86,250	1	2		172,5	
Départemental = 16	11,979	4	8		95,833	
Communes = 124	1	40	70		70	
EPCI = 32	3	9	15		45	
TOTAL = 181		54	95		383,333	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 17/12/24
et qu'elle a été affichée
Le 17/12/24



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.